

M O N A T[®]

PASSPORT

2025 |



Les présentes Conditions générales régissent l'inscription et la participation des partenaires de marché au voyage Passport 2025 à Punta Cana, en République dominicaine, prévu du 4 au 7 mai 2025.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Seulement les partenaires de marché en règle avec MONAT Global Corp, MONAT Global Canada ULC, MONAT Global UK LTD, MONAT Global Poland sp. z o.o., MONAT Global Spain, S.L., MONAT Natural Europe Limited filiales MONAT Global Lithuania, MONAT Global Australia, PTY LTD, MONAT Global Australia PTY LTD opérant sous le nom MONAT Global New Zealand, MONAT Global France, SAS, ou MONAT Natural Europe Limited opérant sous le nom MONAT Global Europe (collectivement, « MONAT ») sont admissibles à participer au voyage Passport 2025 à Punta Cana (ci après, « Passport 2025 »).
- Un partenaire de marché ne s'étant pas qualifié pour le voyage ne peut, en aucun cas, être inscrit comme occupant additionnel d'une chambre d'hôtel d'un partenaire de marché qualifié. Si cela arrive, le partenaire de marché qualifié ayant inscrit cette personne renoncera aux frais d'inscription payés, et le partenaire de marché et l'invité renonceront à leur droit de participer au voyage Passport 2025.
- Une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement est requise pour obtenir votre badge d'identification.
- L'inscription d'invités est sujette aux limites quant à la capacité et se fera sur la base du premier arrivé, premier servi.
- MONAT n'est aucunement obligée d'accommoder d'invités additionnels aux événements pour partenaires de marché.
- Tous les invités sont responsables de leurs frais de voyage, à moins qu'ils soient clairement indiqués comme « Récompense » pour l'échelon atteint.
- Les excursions, certains repas et tout autre article non expressément mentionné dans les inclusions seront aux frais du voyageur.
- Aucune compensation ou hébergement de remplacement ne sera offert aux personnes qui ne participent pas au voyage. Le voyage n'a aucune valeur monétaire si un partenaire de marché n'est pas en mesure d'y participer, que ce soit son choix ou en raison de circonstances personnelles. Aucun montant ne sera payé ou remboursé si un partenaire de marché décide de ne pas participer ou n'est pas en mesure de participer au voyage Passport 2025. **AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.**
- Le partenaire de marché assume toute responsabilité pour son conjoint, son invité ou les enfants qui l'accompagnent et décharge MONAT de toute responsabilité pour ces derniers puisque MONAT leur permet de participer au voyage Passport 2025. Chaque partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint ou son invité, décharge MONAT, ses agents, directeurs, employés et représentants de toute responsabilité liée à ou découlant du voyage Passport 2025, ou de toute activité liée au voyage Passport 2025.
- Les partenaires de marché qui atteignent l'échelon 1 (les critères de qualification pour chaque échelon sont inclus dans la FAQ sur MONAT Passport 2025) auront l'option d'amener un invité non partenaire de marché à leur frais, qui partagera leur chambre. Des frais non remboursables de 499 \$ US seront portés à votre carte de crédit ou de débit au moment de l'enregistrement. Le billet d'avion des invités inscrits n'est pas inclus. Les frais d'invité sont non remboursables et incluent : la chambre d'hôtel partagée, la participation au forfait repas tout inclus, un badge pour l'invité ainsi que l'accès à la session générale et à la réception de clôture. Ce qui n'est pas inclus : le billet d'avion, les articles achetés sur place, les cadeaux et toute autre inclusion n'étant pas expressément indiquée ici. Les invités inscrits de moins de 18 ans peuvent partager la chambre d'hôtel d'un partenaire de marché selon les politiques de l'hôtel, cependant ils ne peuvent pas assister aux événements officiels pour lesquels les invités inscrits doivent montrer leur badge. Le coût d'une chambre pour trois ou quatre personnes sera payable à votre arrivée, s'il y a lieu et selon la disponibilité.
- Si vous décidez d'emmener un enfant lors du voyage Passport 2025 :
 - Il est interdit aux enfants d'assister aux sessions, aux réceptions ou aux activités planifiées par MONAT.
 - Vous êtes entièrement responsable du coût des invités additionnels dans votre chambre, et s'il y a lieu, ces coûts seront payables directement à l'hôtel au moment de l'enregistrement à l'hôtel.
 - Tous les frais de voyage, y compris le billet d'avion et le transport terrestre, sont la responsabilité de la personne qui s'est méritée le voyage.
 - La conformité avec tous les règlements concernant le voyage international des mineurs est entièrement la responsabilité du voyageur.

- MONAT se réserve le droit de modifier les dates du voyage, les inclusions ou les spécificités du programme, à tout moment, et même d'annuler le voyage pour une raison hors du contrôle raisonnable de MONAT ou de la destination, y compris, mais sans s'y limiter, « Actes de Dieu », troubles civils, guerre, perturbation des transports, intempéries ou urgence nationale, pandémie, action gouvernementale, grèves du travail ou toute autre circonstance que MONAT ou le centre de villégiature considère, à leur entière discrétion, comme rendant le voyage Passport 2025 irréalisable, impossible ou dangereux, tel que déterminé par MONAT, à sa seule et entière discrétion. Si de telles circonstances nécessitent l'annulation du voyage, MONAT ne pourra être tenue responsable des dommages éventuels subis par le partenaire de marché, son conjoint, son invité ou ses enfants, que MONAT soit ou non informée de la possibilité de tels dommages. MONAT ne sera pas non plus obligée de reporter Passport 2025 ou de fournir une compensation distincte ou supplémentaire de quelque nature que ce soit.
- Chaque partenaire de marché qui participe au voyage Passport 2025 comprend qu'il court certains risques en participant au voyage, y compris la possibilité de blessures physiques jusqu'à et incluant la mort. **MONAT encourage fortement les partenaires de marché et leurs invités à ne pas quitter le centre de villégiature pendant le voyage Passport 2025.** MONAT ne sera pas responsable de toute blessure physique ou perte monétaire qu'un partenaire de marché ou son conjoint, invité ou enfant pourrait subir lors de la participation à Passport 2025, en contrepartie de MONAT permettant au partenaire de marché et à tout conjoint, invité ou enfant du partenaire de marché d'assister à Passport 2025. Chaque partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint, son invité ou ses enfants, décharge MONAT, ses agents, directeurs, employés et représentants de toute responsabilité liée à ou découlant du voyage Passport 2025 et de toute activité liée au voyage Passport 2025. De plus, comme condition pour pouvoir participer au voyage Passport 2025, le partenaire de marché accepte d'innocenter, de défendre et de tenir indemne MONAT, sa société mère, ses filiales et société affiliées de toute responsabilité découlant de la participation au voyage Passport 2025 par le partenaire de marché ou son conjoint, son invité ou ses enfants, ou de l'utilisation abusive des installations de l'hôtel par le partenaire de marché ou son conjoint, son invité ou ses enfants, sauf si ces dommages découlent directement de la faute volontaire de MONAT.
- Si le partenaire de marché n'accepte pas la décharge de responsabilité de MONAT décrite dans le paragraphe ci-dessus, MONAT ne lui permettra pas, et ne permettra pas à son conjoint, son invité ou ses enfants, de participer au voyage Passport 2025. Si le partenaire de marché n'accepte pas les conditions de la décharge de responsabilité et l'indemnisation, le partenaire de marché ne devrait pas et ne peut pas participer à Passport 2025. En participant au voyage Passport 2025, chaque partenaire de marché confirme son acceptation du langage portant sur la décharge de responsabilité et l'indemnisation dans le paragraphe ci-dessus. Tous les participants devront signer une décharge de responsabilité lorsqu'elles ramassent leur badge d'identité.
- En participant au voyage Passport 2025, le partenaire de marché, au nom du partenaire de marché et de son conjoint, son invité ou ses enfants, consent aux entrevues, photos, enregistrements audio ou vidéo et à leur diffusion, publication, exposition ou reproduction pour leur inclusion dans les nouvelles, les émissions Web, des fins promotionnelles, des diffusions, des publicités, leur inclusion sur des sites Web et toute autre utilisation, par MONAT, ses affiliés et ses représentants, sans que le partenaire de marché ou son conjoint, son invité ou ses enfants soient rémunérés. Chaque partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint, son invité ou ses enfants, libère MONAT, ses partenaires et chacune des personnes impliquées de toute responsabilité liée à la prise, l'enregistrement, la numérisation ou la publication d'entrevues, de photos, d'images numériques ou d'enregistrements audio ou vidéo.
- En participant au voyage Passport 2025, le partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint, son invité ou ses enfants, renonce à tout droit de revendication de paiement ou de redevances liés à la présentation, la diffusion, la diffusion Web, la diffusion à la télévision ou toute autre publication, peu importe si des frais sont perçus pour l'entrée ou la commandite. De plus, ils renoncent à tout droit d'inspecter ou d'approuver toute photo, vidéo ou enregistrement audio prise par MONAT ou la personne ou l'entité autorisée à le faire par MONAT.
- Les personnes qui participent au voyage Passport 2025 seront entièrement responsables des impôts sur le revenu attribuables aux récompenses non monétaires résultant des voyages incitatifs et des autres récompenses non monétaires offertes par MONAT. Dans certaines circonstances, la valeur du voyage incitatif peut être signalée à l'autorité fiscale compétente, conformément aux lois fiscales du pays. S'il y a lieu, l'hébergement et le billet d'avion payés par MONAT seront déclarés à l'autorité fiscale. Les partenaires de marché qui s'inscrivent mais qui n'assistent pas à l'événement ou sont incapables d'y assister demeureront responsables de la valeur imposable des coûts non remboursables encourus par MONAT. Voici un exemple de la valeur imposable du voyage qui s'appliquerait si un partenaire de marché est incapable d'y participer : un minimum d'une nuit à l'hôtel, les taxes perçus par l'hôtel et les frais de centre de villégiature. Le cas échéant, les billets d'avion non remboursables payés par MONAT seront inclus dans la déclaration de revenus imposables selon les lignes directrices concernant l'imposition en vigueur dans votre pays au moment de ce voyage.
- Si vous vous inscrivez à Passport mais vous n'y participez pas, vous pourriez être passible d'une amende de MONAT de 1000 \$ US pour couvrir le coût du voyage, basé sur un examen au cas par cas.
- Jusqu'à ce que l'**avis officiel** soit reçu par les partenaires de marché qualifiés tous les renseignements concernant le statut et la qualification sont non officiels et peuvent changer et être vérifiés par MONAT. Plusieurs facteurs pourraient contribuer au changement de statut ou de l'admissibilité.
- Une invitation envoyée par voie électronique ou par la poste par le service des événements de MONAT Global Corp, est la seule forme d'**avis officiel** reconnu. Les appels téléphoniques, les conversations en personne, les messages textes, les publications dans les médias sociaux, les courriels ou les lettres envoyées par la poste provenant de tout service autre que celui des événements de MONAT Global Corp sont des exemples de communications qui ne constitueraient pas un **avis officiel** d'admissibilité.
- Les partenaires de marché se qualifiant pour le voyage Passport 2025 ne peuvent pas vendre, substituer, transférer ou réassigner leur réservation pour le voyage Passport 2025.

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU TRANSPORT AÉRIEN PAYÉ PAR MONAT

- MONAT fournit le transport aérien à Punta Cana International Airport en République dominicaine (PUJ), pour un partenaire de marché (principal) par numéro d'identification de partenaire de marché admissible, sauf lorsque le transport aérien est clairement indiqué comme « Récompense » pour avoir atteint l'échelon en question.
- Les billets d'avion doivent être réservés au tarif le plus bas et avoir lieu aux dates du programme : du 4 au 7 mai 2025.
- Les voyageurs peuvent être invités à établir jusqu'à une correspondance dans chaque direction de vol si cela permet à MONAT d'économiser 200,00 \$ US ou plus et que le temps de connexion est de moins de 2 heures entre deux vols.

- Si des vols sans escale sont disponibles sur votre marché et que la différence de tarif est inférieure à 200,00 \$ US par rapport au tarif de correspondance le plus bas disponible, les vols sans escale seront autorisés.
- Toute demande de voyager pendant des jours autres que les dates du programme, du 4 au 7 mai 2025, sera sujette à l'approbation écrite de MONAT. MONAT n'est pas obligée de prendre en charge les billets d'avion pour des voyages en dehors des dates spécifiées.
- Le partenaire de marché doit réserver ses billets d'avion auprès de l'agence partenaire de MONAT. Les billets réservés directement auprès des compagnies aériennes, ou par tout autre moyen, NE SONT PAS REMBOURSABLES.
- Les bagages enregistrés et les autres frais aériens auxiliaires sont à la charge du voyageur.
- Une fois le billet payé, les frais de changement de compagnie aérienne sont à la charge du voyageur, le cas échéant.
- Le partenaire de marché doit partir de et revenir à l'aéroport commercial le plus proche de l'adresse liée au numéro d'identification du partenaire de marché.
- Les escales ne sont pas autorisées.
- Les demandes de vols sur des compagnies aériennes spécifiques/préférées ne doivent pas affecter le montant total des billets d'avion à payer par MONAT.
- Même si vous devez parcourir une plus longue distance depuis l'adresse liée à votre numéro d'identification de partenaire de marché, MONAT ne vous proposera pas d'arrangements spéciaux (par exemple, hébergement à l'hôtel d'une nuit parce que « mon vol jusqu'à la destination est trop long »). Cependant, MONAT n'exigera pas que les voyageurs fassent plus d'une escale dans les deux sens, à moins que les doubles connexions soient nécessaires selon les routes aériennes ordinaires de leur ville d'origine. De plus, les vols de nuit ne seront pas requis comme condition pour que le voyage soit couvert.
- Le voyageur est entièrement responsable des coûts liés aux retards, aux connexions manquées, aux intempéries ou autres interruptions de voyage y compris, sans s'y limiter, l'hébergement en cas de connexion manquée, de vol annulé, de départ hâtif, de négligence ou de circonstances personnelles.
- Les voyageurs sont responsables de l'assurance voyage, des permis ou des vaccins requis pour les vols de correspondance aux É.-U. ou dans tout autre pays.